

Questions
Relatives à l'état des écoles
dans chaque commune.

Sembrancher N° 11.

149

151

Reponses
aux questions ci Contres.

A.
Rapports Locaux.

A. Rapports Locaux

Nom de l'endroit ou est située l'école.

1° L'école est située à Sembrancher

a est ce un Bourg ou village un hameau ou un lieu isolé?

Sembrancher est un Bourg.

b est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il.

C'est une commune proprement dite.

c De quelle paroisse ou de quelle agence rapport-il?

Il y a rapport de l'agence de Sembrancher = Chor.

d. District de?

District de Sembrancher

e. Canton?

Canton de Valais.

f. éloignement des maisons appartenant au rapport de chaque école.

la circonférence du premier 1/4 d'heure contient quatre maisons.

Il est déterminé par 1/4 d'heure par exemple, on dira la circonférence du premier 1/4 d'heure contient vingt cinq maisons.

Celle du second contient dix huit maisons, celle du troisième deux maisons.

g. Noms des villages, des hameaux ou des fermes appartenant au rapport de chaque école.

3° deux hameaux, Chamaille et la garde appartiennent au rapport de l'école de Sembrancher.

On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école.

Ces deux hameaux sont éloignés de demi lieue de l'école.

h. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Il n'y a que deux garçons du hameau de Chamaille qui la fréquentent.

i. éloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence.

4° Il y a une école à un quart d'heure de Sembrancher et deux en la circonférence d'une lieue.

l. Leurs noms.

Celle là est de la commune de Vollege. Celles ci sont des communes de Saques et Odieres.

celle

Ses distances reciproques.

M.

Instruction.

5. Qui enseigne-t-on dans chaque école?

6. Ne tient-on l'école qu'en hiver?

7. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8. Réceptes et règlements! Comment sont-ils observés?

9. Durée de l'école de chaque jour?

10. Les enfants sont-ils distribués en classes?

M.M.

Relations personnelles.

11. qui a établi l'école et de quelle manière?

Quel est-il?

Son nom

Son âge

La famille Combien d'enfants a-t-il?

Depuis combien de temps est-il instituteur?

ou a-t-il été auparavant?

Quelle était sa vocation précédente?

ordinaire est à une lieue de Sombrouche et à deux de Bagnes.

Bagnes est à une lieue de Sombrouche

Instruction

ou y enseigne-t-on à lire et à écrire en français et quelques principes de la langue latine?

6. l'école se tient en hiver. C'est à dire depuis la St Martin 11. jbre à la fin d'avril.

7. les livres élémentaires sont les vrais français, le bréviaire français et latin la civilité pour les perfectionnés à la lecture et en fin de l'alphabet et quelques livres de piété pour ceux qui commencent à lire.

8. les réceptes et règlements ont été dictés par des régents précédents approuvés par les charges ayants de la commune et affichés à la chambre d'école, le regent les lit de temps en temps pour les faire observer.

9. l'école du matin dure depuis les 8 heures jusqu'à onze et celle du soir depuis onze jusqu'à quatre heures.

10. l'école forme deux classes, ceux qui écrivent et ceux qui lisent seulement.

11. C'est le conseil de la commune qui choisit parmi les plus capables, celui qui la fait à plus bas prix. Il est de la commune de Sombrouche.

Il est un français Contard âgé de soixante quatre ans.

De sa famille ayant six enfants. Depuis la fin de jbre 1798.

Il a demeuré dans la commune.

Il a été cy devant l'artisan soit Directeur des Salles.

venait-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

Combien d'enfants fréquentent l'école? 12. 30. garçons l'ont fréquenté en hiver } soit garçons en été } filles.

M.M.

Rapports économiques.

13. Dons et fonds de chaque école.

14. Rôle de-t-elle de savoir fonds. Quelle en est la valeur?

15. Source des revenus?

Les biens d'école sont-ils remis à ceux de l'église ou des paroisses?

16. Prix de l'école, payent-ils pour y être admis? Combien.

17. Bâtiment de l'école.

18. Quel en est l'état est-il neuf vieux ou délabré?

19. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? Dans quel bâtiment au défaut de son voit l'édifice destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut être la maison et à quel prix?

20. Qui est chargé de la maintenance de l'édifice ou se fait l'école?

21. Pension de l'instituteur ou maître d'école? en argent, blé, vin ou bois.

aucune si non d'être laboureur.

12. 30. garçons l'ont fréquenté cet hiver passé. 25. filles ont fréquenté l'école. elles sont enseignées par une fille.

13. elle a 200. francs de vente annuelle, qu'on donne à un Chapelain pour la première messe tous les dimanches et fêtes et tenir l'école depuis le 11. jbre à la fin d'avril et lorsqu'il ne peut pas la tenir, on lui déduit le montant de 70. francs qu'on donne à un autre Regent.

14. La commune sacrifie quarante francs pour l'école particulière pour les filles.

15. lorsque les enfants veulent étudier le latin, les pères de famille sont obligés de payer à part un salaire qui varie à volonté au gré du Regent pour la veste de l'élève.

16. elle a une maison particulière elle a deux chambres et une cuisine.

Le bâtiment est vieux en très mauvais état.

17. Il est maintenu par la commune.

18. La pension se monte à 70. francs pour l'école des garçons et 40. francs pour celles des filles.

De quelle source derive-t-elle
Comme de
Dimes, Censés fonciers et
autres Dons fonciers abolis.
ou des sommes assignées ou
payés à l'école.
Fondations?
Censés Communales?
biens d'église?
de l'argent payé par les
Chef de famille et placé
avec profit de biens fonds.

Chaque ecclier porte une
buche de bois une fois par jour
pour chauffer la chambre.
elles derivent des fondations
faits par les individus de la
Commune.
Les fonds de l'école provenant
des fondations sont sous la
responsabilité de la Commune.

Sambrancher
le 1er May 1799
Le Citoyen Etienne
François Contant
Regent

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque
Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'é-
cole? *Vence*

- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *village hameau de 14 feu*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *à la commune de village*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District. *Sambrancher*

e. Canton *de valais*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *22 enfants*

Vence N. 15.

Le Village

Les maisons qui ressortent de cette école sont réunies.